

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 14 avril 2022

Date de convocation : le 6 avril 2022

ORDRE DU JOUR :

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021
3. AFFECTATION DES RESULTATS
4. VOTE DES TAUX DE TAXE LOCALES
5. VOTE DU BUDGET 2022
6. PROPOSITIONS VOTE DES SUBVENTIONS 2022
7. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR au 1^{er} Mai 2022
8. QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022 à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT AUBIN DES PREAUX, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés, au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame LAMORT Rachel, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents :

M. HUET Daniel, Maire, Mmes LAMORT Rachel, BRIERE Nicole, M. GUESNON André, adjoints, MM. CHILAYÉE Jean-Pierre, DESHOGUES Jacky, ONFROY Sylvain conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. BRICE Vincent a donné procuration à Mme LAMORT Rachel
M. LEFEVRE Franck a donné procuration à M. DESHOGUES Jacky
Mme LE NAOUR Maryline a donné procuration à Mme BRIERE Nicole
M. PESSIN Philippe a donné procuration à M. CHYLAYEE Jean-Pierre

Madame BRIERE Nicole a été nommé secrétaire de séance.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 14 avril 2022

1. 2022/09 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	730 660,00 €
Recettes	802 676,81 €
Résultat de l'année	72 016,27 €
Excédent reporté	361 342,27 €
Excédent de Fonctionnement	433 359,00 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	45 277,35 €
Recettes	506 208,92 €
Résultat de l'année	460 931,57 €
Excédent reporté	76 208,75 €
Excédent d'Investissement	537 140,32 €
<i>Reste à réaliser au 31 décembre</i>	
Dépenses	126 500,00 €
Recettes	0 €

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 14 avril 2022

2. 2022/10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier de Granville pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 14 avril 2022

3. 2022/11 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal constatant que l'excédent de clôture de fonctionnement s'élève à 433 359,00 € et l'excédent d'investissement à 537 140,32 €

- *DECIDE*, à l'unanimité, d'affecter au Budget 2022 la somme de :
433 359,00 € en excédent de fonctionnement
537 140,32 € en excédent d'investissement.

4. 2022/12 - TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter pour l'année 2022 les taux des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti

et

Vote les taux suivants :

Foncier bâti : 46.82 % (soit 25.40 % part communale 2021 + 21.42 % part départementale 2021 qui revient à la commune en 2022 pour palier la suppression de la Taxe d'habitation)

Foncier non bâti : 46.42 %

Soit un montant prévisionnel 2022 de 194 114 €

5. 2022/13 - BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

740 296,00 € en section de fonctionnement
576 336,75 € en section d'investissement

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 14 avril 2022

6. 2022/14 - VOTE DES SUBVENTIONS 2022 :

Le Conseil Municipal, VOTE, à l'unanimité, pour l'année 2022, une somme de 4 000 euros pour les subventions suivantes :

Noms des associations	Propositions Subventions 2022
Comité lutte contre le cancer	25 €
Association des donneurs de sang	20 €
Association Aveugles de la Manche	20 €
AGAPEI	20 €
Coopérative scolaire	200 €
Bibliothèque pédagogique Granville	50 €
Association « le souvenir Français »	20 €
Association des Saint Aubin de France	31 €
Fonds d'aide aux jeunes en difficulté	105,11 € (457 h x 0.23 €)
Fonds de Solidarité Logement	274,20 € (457 h x 0.60 €)
Réseau d'Aides Spécialisés Aux Elèves en difficultés (RASED)	50 €
Comité d'Organisation du Carnaval de Granville	150 €
Association de Chasse de la Vallée du Thar	150 €
Association Objectif Solidarité Emploi (O.S.E)	30 €
APE COLIN MAILLARD	1 312,50 €
Association d'entraide Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	20 €
Les Restos du Cœur de La Manche	20 €
Croix Rouge française	20 €
Secours Catholique	20 €
Secours Populaire	20€
Espoir du roc	20 €
TOTAL	2 557,81 €
PREVU AU BUDGET	4 000,00 €
RESTE	1 442,19 €

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 14 avril 2022

7. 2022/15 - CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR au 1^{er} MAI 2022 :

Suite à l'embauche de Madame ALIX Stéphanie le 1^{er} février 2022 que nous avons nommée et recrutée pour 17h00 hebdomadaire puis au départ de Mme Vibert au 28 février 2022, et l'embauche en contrat à durée déterminée de Madame PRAVISANI Lydia. Nous avons réfléchi à une nouvelle organisation du travail au sein du service administratif.

C'est pour cela, que nous devons créer un poste de rédacteur à 20 heures par semaine.

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de la commune.

A l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable pour la création d'un poste de rédacteur à temps non complet de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2022.

1. QUESTIONS DIVERSES :

A) Choix du locataire de la maison communal suite au départ de Mme HAREL : Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du 18 novembre 2021, le conseil Municipal a donné tout pouvoir pour le Choix des futurs locataires et signer le contrat de location avec les personnes retenues. A ce jour, il y a deux candidatures.

B) Extensions et effacements des réseaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00 minutes.

à Saint Aubin des Préaux, le 14 avril 2022

Le Maire,

Daniel HUET.

